

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL****N° 25C09**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président

M. RONZON

Membres présents :**MMES** LOUBET V., DUBARE M., AURELLE F., BILLOT C., SECRET M., DULLAART R., REMILLON R., LASSUS A., VIVIAND F., ZAMPARO J. **MM.** MUNIER D., CHANEL M., SUSINI G., FILLION JP. (suppléant de M. THOMASSET G.), PRUD'HOMME J., RAVOT E., COMTET L., GEORGES E., LAKS N., LAVERRIERE JC., SOULAT JL., L. GILET (suppléant de MME MEYNET F.), ROPHILLE P., SAUGE P., ARNOULD R., DUJOURD'HUI G., JF. BOSSON, TRANCHANT Y.**Membres ayant donné
procuration :**MME. LAVOREL J. à M. LAKS N.
MME PHILIPPOT D. à M. TRANCHANT Y.
M. ALLIOD C. à M. MUNIER D.
M. DUBOUT J. à MME LOUBET V.
M. SAUVAGET P. à MME REMILLON R.
M. DOLDO D. à MME VIVIAND F.
M. BONNET P. à M. BOSSON JF.**Membres absents excusés :**

Sans objet.

Membres absents :**MMES** RALL S., SERRE A., ROSSAT-MIGNOT I., PLAGNAT P., VEYRAT A.
MM. MASSON D., VAREYON J., VAILLOUD D., CLERC D., BOTTERI M., BELMAS JP., CLEVY Y.**Membres en exercice :**

48

Quorum :

25

Présents :

29

Votants :

36

Date de la convocation :

07 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. MUNIER D.

Objet de la délibération :**NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT DDES
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT POUR LE BUDGET
ANNEXE PRIMITIF VALORISATION MATIERE POUR 2025**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Décret n°2015-1846 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 13 mars 2025,

Considérant l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées et compte tenu de l'ensemble des autres dépenses et recettes du Budget annexe primitif Valorisation matière pour 2025 ;

Considérant que le montant de l'amortissement des subventions d'équipement s'élève, pour l'année 2025, à 61 471,42€ ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical, pour le Budget Valorisation matière primitif pour 2025, d'adopter la disposition de neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour le Budget annexe Valorisation matière primitif pour 2025, pour un montant de 61 471,42€ aux comptes 77681 en recettes de fonctionnement, et 198 en dépenses d'investissement.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

ADOpte la disposition de neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour le Budget annexe Valorisation matière primitif pour 2025, pour un montant de 61 471,42€ aux comptes 77681 en recettes de fonctionnement, et 198 en dépenses d'investissement.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture
0011257401620-20250320-26004152
Date de réception préfecture : 25/03/2025